

SEANCE DU 28 AVRIL 2015

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

<i>Corum :</i>	6
<i>Présents :</i>	7
<i>Absents :</i>	4
<i>Pouvoirs :</i>	2
<i>Votants :</i>	9

L'an deux mil quinze, le vingt-huit avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain BÉAL, Maire,

Étaient présents :

BÉAL Alain,
BLANQUET Jean-Marie,
DE GROOTE Christian,
DESCHARLES Arnaud,
DOYEN Cyril,
TAUPELET Roger,
VINCENT Pascal.

Absents Excusés :

DENEL Delphine,
DOLÉ Guillaume,
DRIEUX Xavier, (Pouvoir J-M Blanquet)
GERMOND Gwendolyn. (Pouvoir C. Doyen)

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 28 avril 2015 :

- 1- *Compte Administratif et de Gestion 2014*
- 2- *Affectation des résultats 2014*
- 3- *Vote des 4 taxes*
- 4- *Amortissements*
- 5- *Budget Primitif 2015*
- 6- *Dons et Legs*
- 7- *Subventions*
- 8- *Emprunt 60 000€*
- 9- *Destitution d'un adjoint*
- 10- *Réduction du nombre d'adjoint*
- 11- *Indemnité des adjoints*
- 12- *Questions diverses*

CCAS

- 1- *Compte Administratif et de Gestion 2014*
- 2- *Affectation des résultats*
- 3- *Budget Primitif 2015*

Délibérations n° :

- | | |
|----------------|--|
| 14/2015 | <i>Compte Administratif et de Gestion 2014</i> |
| 15/2015 | <i>Affectation des résultats</i> |
| 16/2015 | <i>Vote des 4 taxes</i> |
| 17/2015 | <i>Dotations aux Amortissements</i> |
| 18/2015 | <i>Dons et legs</i> |
| 19/2015 | <i>Budget Primitif 2015</i> |
| 20/2015 | <i>Subventions</i> |
| 21/2015 | <i>Emprunt 60 000 euros</i> |
| 22/2015 | <i>Destitution d'un poste d'adjoint</i> |
| 23/2015 | <i>Réduction du nombre d'adjoint</i> |
| 24/2015 | <i>Modification du taux d'indemnité des adjoints</i> |

Délibérations CCAS n° :

- | | |
|---------------|--|
| 2/2015 | <i>Compte Administratif et de Gestion 2014</i> |
| 3/2015 | <i>Affectation des résultats</i> |
| 4/2015 | <i>Budget Primitif 2015</i> |

1 - COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2014.

FONCTIONNEMENT

Excédent 2013	+ 103 134.34 (Pour mémoire)
Recettes 2014	+ 129 555.40 euros
Dépenses 2014	- 117 043.33 euros
Excédent 2014	+ 115 646.41 euros
<i>Solde d'exécution 2014 = Excédent 12 512.07 euros</i>	

INVESTISSEMENT

Déficit 2013	- 7 060.55 euros (Pour mémoire)
Recettes 2014	+ 9 253.55 euros
Dépenses 2014	- 35 930.66 euros
Déficit 2014	- 33 737.66 euros
<i>Solde d'exécution 2014 = Déficit 26 677.11 euros</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2014

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 14/2015

2- AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **115 646.41 euros**
- Un déficit d'Investissement de **33 737.66 euros**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	12 512.07
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	103 134.34
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		115 646.41
INVESTISSEMENT		EUROS
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	26 677.11
E RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	7 060.55
F RESULTAT A AFFECTER (=D+E)		- 33 737.66
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0.00
	RECETTES :	
H solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT de (+) financement	0.00
	ou BESOIN de (-) financement	
I BESOIN DE FINANCEMENT (=G-F)		33 737.66
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		33 737.66
Complément en réserves au compte R 1068		0.00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		81 908.75
3 Report en Investissement au compte	R 001 Exédent	0.00
	D 001 Déficit	33 737.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération 15/2015

3- VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 4 taxes,

- ▶ Les taux des 4 taxes 2015 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation :	13.54 %
- Taxe Foncière Bâti :	16.51 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	29.21%
- CFE :	18.76 %

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 16/2015

4- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2321-2,28° rendant obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement versées (Compte 204), pour toutes les communes, même inférieures à 3 500 habitants.

CONSIDERANT le montant des subventions d'équipement versées jusqu'à présent : (29347.80)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 10 ans la durée de ces amortissements.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 17/2015

5- ACCEPTATION DES DONS ET LEGS

Vu l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DELEGUE à Monsieur le Maire le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Délibération 18/2015

6- BUDGET PRIMITIF 2015

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2015.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 200 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 150 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 19/2015

7- SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir au Budget Primitif 2015:

- au compte 6574 la somme de 1 500 euros au bénéfice du Comité des Fêtes (Délibération 10/2015)
- au compte 6573 la somme de 1 000 € au bénéfice du CCAS d'Amécourt

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 20/2015

8- EMPRUNT 60 000 EUROS

Mr le Maire propose de financer les différents travaux en cours ; entre autre, l'enfouissement du réseau électrique et d'éclairage public et la réfection des voiries, par la contraction d'un emprunt bancaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de réaliser un emprunt de 60 000€ sur 10 ans,

DEMANDE à Mr le Maire d'obtenir par appel d'offre, le meilleur taux d'intérêt,

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2015,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour mettre en place ce financement.

Délibération 21/2015

9- DESTITUTION D'UN POSTE D'ADJOINT

Vu l'arrêté AM2015/0402 en date du 24/04/2015 portant retrait des délégations de fonction de Mr Guillaume DOLÉ,

Vu les faits évoqués sur ce retrait,

Il est procédé par vote à bulletin secret de la destitution de Mr Guillaume DOLÉ de son poste de deuxième adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de destituer Mr Guillaume DOLÉ de son poste de 2^{ème} adjoint par :

- 7 voix **POUR**
- 2 voix **CONTRE**
- 0 voix **ABSTENTION**

Mr Guillaume DOLÉ est par conséquent destitué de son poste de 2^{ème} adjoint à compter du 29 avril 2015

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 22/2015

10- REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINT

Vu la délibération 22/2015

Vu le nombre d'adjoint restant en fonction

Vu l'ordre du tableau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de réduire à deux, le nombre d'adjoint

RECLASSE Mr Christian DE GROOTE 3^{ème} adjoint, au rang de 2^{ème} adjoint

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 23/2015

11- MODIFICATION DU TAUX D'INDEMNITE DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à 21-23-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe le taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} mai 2015 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivant :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Adjoints : 6.6%

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération 24/2015

12- QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Permanence des élus :
1 samedi sur 2 (semaine paire) de 10h à 12h
- ❖ Fête du village et inauguration du lavoir :
4 juillet 2015
- ❖ Chemin du Larris
Demande de Mr Perrier concernant son nettoyage

Centre Communal d'Action Social

COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2014 - CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2014 du CCAS.

FONCTIONNEMENT

Excédent 2013	+ 1 571.18 (Pour mémoire)
Recettes 2014	+ 328.95 euros
Dépenses 2014	- 47.00 euros
Excédent 2014	+ 1 853.13 euros
Solde d'exécution 2014 = Excédent 281.95 euros	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2014 du CCAS

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération CCAS 2/2015

2- AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 du CCAS,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **1 853.13 euros**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	281.95
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	1 571.18
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		1 853.13
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0.00
	RECETTES :	
H solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT de (+) financement	0.00
	ou BESOIN de (-) financement	
I BESOIN DE FINANCEMENT (=G-F)		0.00
AFFECTATION DE C		
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		1 853.13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération CCAS 3/2015

6- BUDGET PRIMITIF 2015

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2015 du CCAS.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 3 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération CCAS 4/2015

La séance est levée à 20 heures 40.

BÉAL Alain

BLANQUET Jean-Marie

DE GROOTE Christian

DENEL Delphine

DESCHARLES Arnaud

DOLÉ Guillaume

DOYEN Cyril

DRIEUX Xavier
(Pouvoir J-M Blanquet)

GERMOND Gwendolyn
(Pouvoir C. Doyen)

TAUPELET Roger

VINCENT Pascal